



FROM THE *flock*

FÉVRIER 2013 • VOLUME 10 • NUMÉRO 2

DANS CE NUMÉRO:

- 1 Les étiquettes
- 2-3 La tremblante
- 4-5 Salubrité des aliments à la ferme
- 6 Technologie et outils
- 7-8 Nouvelles de la SCÉM

La rétroaction des éleveurs est essentielle à la réussite des étiquettes

Des renseignements sur l'utilisation des étiquettes servant à l'identification (ID) qui proviennent des éleveurs de moutons du Canada contribuent à faire en sorte que le Programme canadien d'identification des moutons (PCIM) fonctionne aussi efficacement que possible. Les éleveurs sont invités à formuler des commentaires au moyen du Formulaire d'évaluation des étiquettes de la Fédération canadienne du mouton (FCM).

« Nous sommes reconnaissants des efforts déployés par les éleveurs qui communiquent leur expérience avec les étiquettes d'identification », explique Andrew Gordanier, président. « Le fait de remplir le formulaire et d'échanger ce type d'information est extrêmement utile pour nous et nous permet d'évaluer la performance des étiquettes officielles du PCIM et de veiller à ce que l'industrie ait accès aux meilleures étiquettes offertes sur le marché. »

Les éleveurs sont invités à remplir le formulaire et à l'acheminer à la FCM (accompagné de toute étiquette endommagée ou défectueuse, le cas échéant). L'information demandée comprend notamment des détails sur le rendement des étiquettes au fil du temps et dans des situations agricoles différentes.

Gordanier rappelle aux éleveurs que les boutons jaunes Allflex et les étiquettes jaunes Shearwell Data sont actuellement les seules étiquettes d'identification par radio fréquence (RFID) approuvées par le PCIM. Des renseignements sur l'utilisation appropriée des étiquettes, les exigences du programme et les ressources connexes figurent également dans le site de la FCM : <http://www.cansheep.ca/cms/fr/AnimalIdentification.aspx>.

La Fédération canadienne du mouton est un organisme national sans but lucratif qui représente tous les éleveurs de moutons du Canada. Sa mission est d'accroître la viabilité, l'expansion et la prospérité de l'industrie canadienne du mouton et de la laine.

Le formulaire peut être téléchargé de la page d'accueil du site Web de la FCM : www.cansheep.ca. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la Fédération canadienne du mouton au 888,6847739-684-7739 ou à l'adresse info@cansheep.ca.

NOUVELLES

Une nouvelle version électronique de From the Flock est disponible. Abonnez-vous ici: <http://eepurl.com/nb1lj>



Procédures spéciales de sauvegarde génétique dans le cadre d'une enquête portant sur la tremblante - Un projet pilote de l'ACIA



Par Corlena Patterson - Coordonnatrice nationale, projet sur la tremblante

En septembre 2012, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a présenté au groupe de travail de Tremblante Canada un nouveau projet pilote visant à implanter des procédures spéciales de sauvegarde de la génétique ovine. Ce projet pilote permettrait des écarts par rapport aux mesures standards de contrôle des maladies lors d'une enquête de dépistage de la tremblante pour les éleveurs qui satisfont aux critères d'admissibilité et aux exigences du projet.

L'ACIA prend des mesures de contrôle des maladies dans les lieux infectés en réponse à un cas de tremblante classique. Les mesures standards de contrôle des maladies empruntent une démarche « axée sur les risques » dans les lieux infectés, qui comprend la quarantaine, la destruction des animaux infectés et à risque et des enquêtes épidémiologiques, le tout suivi par une décontamination des locaux infectés et un suivi obligatoire des lieux durant cinq ans.

Actuellement, toutes les chèvres se trouvant dans un lieu infecté par la tremblante font l'objet d'une dépopulation et les moutons sont détruits en fonction du génotype, les génotypes sensibles à la maladie étant détruits en premier. Si un cas positif de la tremblante est décelé dans un groupe moins sensible, les animaux de ce groupe sont également détruits. Les enquêtes épidémiologiques permettent de retracer les animaux infectés jusqu'à leur troupeau d'origine et les animaux vendus provenant des troupeaux infectés sont retracés et testés. Les troupeaux pouvant être une source potentielle de la maladie sont également étudiés, habituellement au moyen d'une biopsie rectale du tissu lymphoïde associé à la muqueuse recto-anale (RAMALT). Les animaux soumis à une dépopulation subissent une autopsie pour le dépistage de la tremblante et une indemnisation est prévue pour les animaux à abattre en vertu de la Loi sur la santé des animaux.

L'objectif des procédures spéciales de sauvegarde génétique est « d'évaluer une autre voie de contrôle des maladies pour les lieux

infectés par la tremblante au Canada. Le projet permet de retarder la destruction des moutons génétiquement sensibles et à risque pour permettre, par reproduction, de reconstituer le troupeau avec des animaux de remplacement résistants à la tremblante » (ACIA, 2012). Les critères d'admissibilité du projet pilote exigent que les éleveurs soient dans une situation où leur troupeau se compose d'une race rare reconnue, où la fréquence de l'allèle ARR est faible chez cette race, où la génétique du troupeau est de grande valeur ou lorsque le propriétaire ne peut pas obtenir des animaux de remplacement sans s'exposer à un risque important de réintroduction de la tremblante dans le troupeau. En plus de répondre aux critères d'admissibilité, les propriétaires de lieux infectés doivent également être en mesure de répondre à un certain nombre de critères propres au projet pilote avant de pouvoir y participer.

La conception du projet pilote est très particulière et ses exigences doivent être respectées. Les brebis VRQ sont détruites et les brebis ARQ/ARQ (qui devrait normalement être détruites selon les mesures standards de contrôle des maladies) peuvent être gardées pendant un cycle de reproduction (max. de deux ans) et elles sont autorisées à produire une descendance avant d'être abattues. Les brebis QQ doivent être isolées des autres membres du troupeau (femelles ARQ/ARR et ARR/ARR) pendant la durée du projet pilote et seuls les béliers RR et le sperme de béliers RR peuvent servir à l'insémination du groupe QQ.

Enquête portant sur la tremblante

Les femelles QQ ne peuvent quitter les lieux qu'aux fins de destruction et de tests de dépistage de la tremblante, tandis que les animaux génétiquement résistants peuvent être vendus directement à l'abattoir ou aux parcs d'engraissement en vue de l'abattage. Les femelles QQ sont détruites après un cycle de reproduction et leurs petits de génotype QR peuvent rester dans l'exploitation. Les lieux demeurent en quarantaine jusqu'à ce que toutes les femelles QQ soient détruites et que les installations aient été nettoyées et désinfectées conformément aux normes du projet. Les lieux sont ensuite soumis à un suivi de cinq ans, comme cela est prescrit par les mesures standards de contrôle des maladies.

L'évaluation par l'ACIA de la réussite du projet pilote est en cours et repose sur la capacité du projet à permettre à certains propriétaires de reconstituer leurs troupeaux sans compromettre l'objectif premier, qui est l'éradication de la tremblante au Canada.

Ce projet pilote ne peut pas être volontairement offert à chaque propriétaire d'un lieu infecté; il revient donc à l'éleveur de demander une participation et de démontrer qu'il satisfait aux critères du projet. Le groupe de travail de Tremblante Canada a collaboré avec l'ACIA afin de mieux définir les critères d'admissibilité et les travaux sont en cours.

Pour obtenir plus de renseignements sur les procédures spéciales de sauvegarde génétique du projet pilote ou pour toute autre question liée à la tremblante, veuillez communiquer avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments ou visitez le site Web de Tremblante Canada à www.scrapiecanada.ca.

Le Plan d'éradication national des EST est financé par le Fonds Agri-flexibilité d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), dans le cadre du Plan d'action économique canadien. Les opinions exprimées dans ce document sont celles de la Fédération canadienne du mouton et ne représentent pas nécessairement celles de l'AAC.

Take the guesswork out & put the **PROFIT** back in!



SheepBytes.ca Ration Balancer

40% of the cost of producing a market lamb is in the feed. Use the most effective tool to manage this critical aspect of your flock profitability!

SheepBytes is your online, cost-effective answer!

- Optimize Animal Performance
- Prevent Nutrition Problems
- Manage Feed Costs

Effective ration balancing, feed testing, feeding systems, feed waste monitoring, body condition scoring, and flock health management are all essential to achieving profitable sheep operations.

SheepBytes 2012 is an online program which provides data security and easy access from any computer, any time.

Register Today!

For more information, and to see a demo of the software, visit

www.sheepbytes.ca

"I'm very impressed. This program has already helped us make a great improvement to our feeding system."

– Eric Verstappen, High Prairie, Alberta



Formation en ligne du Programme de pratiques de salubrité des aliments à la ferme — une option pour les éleveurs

Par Barb Caswell, coordonnatrice nationale du Programme canadien de salubrité des aliments à la ferme (PCSAF)

La FCM a lancé, le 12 février, ses nouveaux modules de formation en ligne. Alors que nous demandons aux éleveurs de faire preuve de patience pendant que nous réglons les quelques bogues résiduels, les modules de formation en ligne offrent déjà aux éleveurs un nouveau moyen d'acquérir des connaissances à jour sur le Programme canadien de pratiques de salubrité des aliments à la ferme (PCSAF) destiné aux moutons et aux agneaux et sur la manière de le mettre en œuvre dans leur exploitation.

Vous pouvez accéder à ces nouveaux modules de formation en ligne et à une variété de renseignements sur le PCSAF dans le site Web de la FCM à l'adresse (www.cansheep.ca). Sous l'onglet Programmes, vous trouverez des informations sur le programme et un lien vers le site de formation. À ce moment, il n'y a aucuns frais pour suivre la formation en ligne. Lorsque vous arrivez à la page d'accueil du site de formation, vous devez vous inscrire. Vous devez fournir vos coordonnées et créer un nom d'utilisateur et un mot de passe. Les coordonnées servent uniquement au PCSAF, sauf dans le cas où il faut informer les gouvernements provinciaux que vous avez terminé la formation, puisqu'il s'agit d'une exigence pour que les éleveurs puissent avoir accès à certains programmes de financement de la province. La FCM utilisera ces renseignements pour vous communiquer des mises à jour ou des modifications.

Une fois inscrit, vous aurez accès aux modules de formation. Actuellement, il y a six modules qui traitent de différents aspects du programme :

- Module 1 — Introduction au programme
- Module 2 — Médicaments vétérinaires
- Module 3 — Alimentation, abreuvement et litières
- Module 4 — L'achat, la vente et l'expédition d'animaux
- Module 5 — Gestion générale des exploitations agricoles et formation des travailleurs
- Module 6 — Formulaires d'évaluation à la ferme

Le premier module fournit des données générales sur le programme — comment il a été créé et par qui, sa raison d'être et ses avantages potentiels. Les parties 2 à 6 concernent le Manuel de l'éleveur, qui a récemment été mis à jour et peut être téléchargé du site de la FCM ou obtenu en communiquant avec le bureau. Le Manuel de l'éleveur comprend trois parties pour l'ensemble des éleveurs et trois parties qui s'adressent aux producteurs laitiers. On y trouve également de Bonnes pratiques de production ou BPP (partie A), des modèles de dossier (partie B), des formulaires d'évaluation et des descriptions écrites (partie C). Les parties D, E et F sont coulées dans le même moule que les parties A, B et C (BPP, dossiers, évaluations), mais elles doivent être étudiées en plus des parties A, B et C si vous êtes un producteur laitier.

Les modules 2, 3, 4 et 5 se rapportent directement aux BPP et aux modèles de dossier. Le Programme de pratiques de salubrité des aliments à la ferme est créé de manière à permettre son adaptation et sa mise en œuvre dans l'ensemble des exploitations ovines du Canada. Ces modules couvrent quelques-unes des BPP de la partie A et les méthodes de mise en œuvre des pratiques par l'éleveur afin de prévenir, d'éliminer ou de réduire les risques en matière de salubrité des aliments. Essayez de garder à l'esprit que les éleveurs appliquent les BPP de manière différente. Les BPP peuvent être adaptées à votre exploitation. Ces modules traitent également des exigences relatives à la tenue d'un dossier.

Programme de pratiques de salubrité des aliments à la ferme

Le module 6 se rapporte directement à la partie C du Manuel de l'éleveur, qui concerne la liste d'auto-évaluation. Cette liste doit être exécutée en entier avant qu'un éleveur puisse demander une vérification en vue d'obtenir la certification au programme. Elle sert à l'éleveur comme aide-mémoire avant la vérification et au vérificateur, à son arrivée, pour s'assurer que toutes les BPP obligatoires ont été mises en œuvre. Cette partie traite également de ce qui est exigé de l'éleveur et comment s'y prendre pour devenir pleinement certifié au programme, qu'il s'agisse de la demande de vérification, du processus de vérification ou des exigences continues du cycle de vérification pour garder la certification.

Chaque module est constitué de petites unités qui traitent de divers composants de chaque domaine. Les unités se composent d'un exposé accompagné d'images et de diagrammes pour aider à la compréhension. L'information et le format reproduisent le contexte d'une séance de formation en classe. Toutefois, la version en ligne a l'avantage de pouvoir s'intégrer facilement au calendrier de l'éleveur. L'exposé de chaque unité peut être téléchargé en format PDF pour permettre au stagiaire de le consulter lorsqu'il n'y a pas d'accès Internet.

Une fois que vous avez lu l'exposé de chaque module, vous devez remplir un questionnaire afin de vérifier que vous avez bien compris le module. Le questionnaire compte 10 questions à choix multiples et des énoncés VRAI ou FAUX. Vous envoyez vos réponses à la fin du questionnaire et le programme vous attribue une note automatiquement. Vous devez obtenir une note minimale de 80 % avant de pouvoir passer au module suivant. Si vous n'obtenez pas 80 %, vous devrez reprendre le questionnaire avec une nouvelle série de questions. Le but du questionnaire est de vérifier que vous avez une compréhension suffisante du programme pour être en mesure de le mettre en œuvre dans votre exploitation. Le questionnaire vous permet d'évaluer votre niveau de compréhension.

Après avoir réussi les six modules, vous recevrez un certificat d'achèvement par courriel. Si vous éprouvez de la difficulté avec un des modules ou documents, avez des questions ou des commentaires au sujet du programme, ou avez besoin d'une assistance technique, vous pouvez contacter la coordonnatrice nationale du PCSAF (barbara@cansheep.ca, 1-888-684-7739).

La Fédération canadienne du mouton a travaillé avec les services professionnels de Farms.com pour créer le site Web de formation. Farms.com est une entreprise spécialisée dans la technologie interactive dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et des ressources naturelles. Grâce à leurs compétences dans ces secteurs, ils harmonisent les technologies innovantes et les idées, permettant à leurs clients d'atteindre un succès mesurable. Les services professionnels de Farms.com affichent une expertise bien définie dans les organismes sans but lucratif, les secteurs de l'agroentreprise, de l'alimentation et du mode de vie rural. Ils font partie du groupe de sociétés Farms.com. Farms.com Ltd est un fournisseur de premier plan en produits et services innovateurs liés à l'information pour l'ensemble des industries agricoles et alimentaires. Farms.com peut être consulté au moyen de son portail d'information agricole de renommée internationale, qui offre des services d'affaires et des ressources à plus de 25 000 professionnels de l'agroalimentaire, d'éleveurs de bétail et de propriétaires de cultures agricoles qui les utilisent tous les jours. Farms.com alimente votre réussite!

Technologie et outils - Améliorer le rendement du troupeau pour une entreprise fructueuse aujourd'hui et à l'avenir

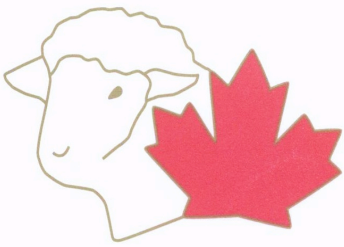
Susan Hosford, gestionnaire du projet LTP-PFM , ARD

Les intervenants du secteur ovin de l'Alberta viennent de terminer le projet intitulé LTP-Precision Flock Management. Le projet visait à fournir aux éleveurs de l'Alberta de l'information de pointe et de nouveaux outils de gestion. Les entreprises profitables et viables sont le fondement d'une industrie durable. Cinq nouvelles fiches d'information donnent aux éleveurs des idées et des renseignements sur la manière de développer de meilleures exploitations ovines.

- « [Introduction à la gestion de précision du troupeau](#) » — Qu'est-ce que la gestion de précision du troupeau et pourquoi est-elle importante?
- « [Coût de production](#) » — Où dépensez-vous votre argent dans votre exploitation de moutons? Que pouvez-vous améliorer afin d'avoir une entreprise viable et fructueuse aujourd'hui et à l'avenir?
- « [Instantané du troupeau](#) » — Savez-vous ce qu'il vous en coûte d'élever un agneau pour le marché? L'outil FSS permet d'analyser le rendement du troupeau. Les données financières et de production sont inscrites dans l'outil FSS et ce dernier fournit un « instantané » du rendement du troupeau. Il génère également des repères qui permettent de cerner les points forts (qui accroissent les recettes) ainsi que les pertes (qui réduisent les recettes), aidant les gestionnaires à se fixer des objectifs en vue d'améliorer le rendement du troupeau.
- « [Productivité des brebis](#) » — Il n'existe pas de brebis parfaite, hélas. La productivité des brebis dépend de la connaissance que vous avez de celles qui génèrent des profits et de celles qui coûtent plus cher à entretenir que ce qu'elles rapportent. Il est important de connaître les animaux offrant le meilleur rendement afin de les garder et d'éliminer ceux qui réduisent la rentabilité du troupeau.
- « [SheepBytes Ration Balancer](#) » — Le coût des aliments est ce qui compte le plus dans le marché ovin. Ce logiciel est un outil que les gestionnaires de troupeaux utilisent pour déterminer les rations à fournir aux bons animaux tout en permettant de gérer le coût des aliments et de réduire les pertes. Les nouveaux abonnés à SheepBytes parlent des économies qu'ils ont pu réaliser dans ce monde où l'orge se vend à 6 \$.

Les prix courants s'emballent, mais ce que vous faites en tant que gestionnaire de troupeaux compte vraiment dans le monde des affaires d'aujourd'hui.

Pour en savoir plus :
Margaret Cook
Alberta Lamb Producers
1-403-948-8533



Canadian Sheep Breeders' Association

RR 2, Site 7, Box 46 Bluffton, AB T0C 0M0

Toll free: 1-866-956-1116 Fax: 1-877-207-2541

office@sheepbreeders.ca

www.sheepbreeders.ca

La Société Canadienne des Éleveurs de Moutons

NOUVELLES DE LA SCÉM: HIVER 2013

Jeunes agriculteurs d'élite du Canada: Félicitations à Martin Brodeur-Choquette et Johanne Cameron, éleveurs de moutons de première génération, pour leur victoire au concours Jeunes agriculteurs d'élite du Canada 2012. Cette compétition nationale, qui s'est tenue à L'Île-du-Prince-Édouard à la fin de novembre, reconnaît les producteurs, âgés de 18 à 39 ans, qui excellent dans leur profession. Bien qu'aucun de leurs parents ne possède de ferme, Martin et Johanne ont développé avec succès Les Bergeries Marovine, qui comptent 650 brebis et 210 acres de terre cultivée. Des informations supplémentaires concernant le concours et les gagnants sont disponibles à www.sheepbreeders.ca.

Tatouage: La lettre d'année 2013 est « A ».

Amendements constitutionnels: Le Conseil d'administration de la SCÉM a préparé un avis concernant un amendement qui devra faire l'objet d'un vote par les membres. Celui-ci a été envoyé aux membres en règle de la SCÉM au cours de la première semaine de janvier. Les deux tiers des membres ayant répondu doivent être en faveur de l'amendement pour que ce dernier soit adopté. Les bulletins de vote doivent être reçus à la SCEA au plus tard le 8 février 2013. Si vous ne l'avez pas encore fait, veuillez compléter et retourner votre bulletin dès aujourd'hui.

Le 19 octobre, la SCÉM a reçu l'approbation finale du gouvernement pour les amendements 2012. Une version complète mise à jour de la constitution, dans les deux langues officielles, est disponible sur le site Internet de la SCÉM.

Intégrité du troupeau national : Les épreuves de parenté sont une étape importante pour maintenir l'intégrité de l'industrie des races pures canadiennes. La SCÉM demande une épreuve de parenté à tous les 500 animaux soumis pour enregistrement. La SCÉM accordera 1 année entière pour compléter l'épreuve. Si l'animal sélectionné aléatoirement, ou l'animal substitut, n'est pas testé durant cette année, tous les papiers d'enregistrement pour cet éleveur pourraient être retenus jusqu'à ce que l'éleveur se conforme à la demande. Depuis le 18 mars 2012, la SCÉM fournit un soutien financier de 100 \$ pour aider à couvrir les coûts associés aux épreuves de parenté.

Il est important de communiquer avec Lorna Woolsey (registraire à la SCEA) dans les 30 jours suivant la réception des documents requérant une épreuve de parenté.

La SCÉM souhaite reconnaître et remercier les éleveurs qui se sont conformés et qui ont réussi les exigences d'épreuves de parenté.

Réunion générale annuelle: L'AGA 2013 de la SCÉM se tiendra samedi, le 9 mars 2013 à l'Hôtel Bernières, qui est situé au 535, rue de l'Aréna, St-Nicolas, QC.

Des chambres sont disponibles au coût de 89 \$ plus taxes par nuit. Afin de bénéficier de ce tarif, veuillez faire votre réservation au 1-800-749-3119 avant le 4 février 2013 et mentionnez, lors de la réservation, que vous assisterez à l'AGA de la SCÉM.

Veillez contacter votre directeur provincial de la SCÉM pour toute question ou préoccupation que vous souhaiteriez voir traitée lors de la réunion annuelle.

Classique canadienne du mouton 2013: L'Association des éleveurs pur sang de la Colombie-Britannique prépare activement la Classique à Barriere, BC, qui aura lieu du 28 au 30 juin. Les trousseaux d'information et d'inscription, de même que les formulaires de commande de chandails et chapeaux, ont été postées à tous les membres en règle en janvier. Les inscriptions et les publicités doivent être reçues au plus tard le 12 avril 2013. Veuillez contacter le bureau de la SCÉM si vous avez des questions. Nous sommes impatients de vous rencontrer dans la belle localité de Barriere!

Procédure d'importation de semence et embryons: Importer de la semence et des embryons est une excellente option pour intégrer de la nouvelle génétique à votre troupeau. Plusieurs éleveurs canadiens ont exprimé le besoin d'utiliser des génotypes plus résistants à la tremblante, de contrôler la consanguinité et de pallier à une disponibilité parfois limitée de sujets évalués pour les performances. Bien que l'importation de semence et d'embryons requiert une planification méticuleuse, il s'agit d'une approche réalisable pour accéder à de la nouvelle génétique.

L'information disponible sur le site Internet de la SCÉM fait un survol des étapes de base pour importer de la semence et des embryons au Canada. Quoique la procédure semble simple, beaucoup de temps et d'argent sont requis pour la compléter avec succès. Soyez préparés à faire face à des délais et des complications.

Livret sur la conformation: Le « Guide to Breeding Stock Selection » (version anglaise du Guide pour la sélection de sujets reproducteurs) est maintenant disponible via les directeurs provinciaux de la SCÉM ou en communiquant avec le bureau de la SCÉM. La version française est toujours disponible via le CEPOQ. Ce guide vise à aider les producteurs à éviter les défauts de conformation majeurs lors de l'achat ou la sélection de sujets reproducteurs.

Projet pilote de l'ACIA (Procédure spéciale pour la sauvegarde de génétique ovine): L'ACIA est à développer un protocole qui permettrait aux producteurs de races rares ou d'animaux de haute valeur génétique ou de statut sanitaire élevé de sauvegarder leur génétique préalablement à une dépopulation d'animaux sensibles. Si le producteur se qualifie pour le projet en rencontrant la liste des critères, parmi lesquels on compte une bonne tenue de registres et des bâtiments appropriés, les brebis QQ pourraient être accouplées à des béliers RR pour permettre l'obtention d'une portée de progénitures génétiquement résistantes. Le projet est complété avec la dépopulation des brebis QQ, le nettoyage et la désinfection des lieux, puis l'implantation d'une surveillance standard de 5 ans. Les producteurs doivent demander à participer et doivent rencontrer les critères de participation établis par l'ACIA, puisque le projet pilote ne sera pas automatiquement offert à tous les producteurs.

La SCÉM a demandé à l'ACIA de rendre admissibles au projet pilote toutes les races reconnues par la SCÉM.

Afin de demeurer sur la liste d'envoi, il est important d'être un membre en règle de la SCÉM et d'avoir une adresse de courriel active. Veuillez renouveler votre adhésion annuelle dès maintenant en contactant la SCEA en ligne au www.clrc.ca ou en appelant Lorna Woolsey au 1-877-833-7110 poste 306 (pour le service en français, contactez LauraLee Mills au poste 314).